

ARRETE DE CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

BAZIEGE
 16 avenue de l'Hers
 31450 BAZIEGE

N° concession : 1171
 N° du plan :

Le Maire de la commune de : BAZIEGE

Vu la demande présentée par : ☐ M. ☒ Mme

ROUGES ép AYRAL Sébaste

demeurant à :

200 chemin St Redon
 31450 BAZIEGE

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture :

☐ Individuelle de : ☐ M. ☐ Mme

☒ Familiale de :

FAMILLE AYRAL

☐ Collective de :

ARRETE :

Article premier :

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession (1) :

☐ perpétuelle

☒ temporaire de 50 ans

de 6 mètres superficiels

à compter du

20/07/2026

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de (1) :

☒ concession nouvelle expirant le

19/07/2026

☐ renouvellement de la concession accordée le

et expirant le

☐ conversion de la concession accordée le

et expirant le

Article 3 :

Cette concession est accordée moyennant la somme totale de 360 € euros, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° du

Article 4 :

Les droits fixes et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le : 20/07/2026

Le concessionnaire,

Le Maire,

[Signature]

[Signature]



Exemplaire destiné

☐ au receveur

☐ au concessionnaire

☒ à la mairie

(1) Cocher la case correspondante

